

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
Province orientale
Ville de Kisangani

Bureau de Coordination des Services Vétérinaires



Avenue de la Poste, Nr. 103
Ville de Kisangani
Tel. 243 89 68 511 77 ; 243 89 87 74 867

Protocole sur l'abattage et l'incinération des animaux déclarés impropres à la consommation

1. Contexte

Lieu : Province Orientale, Ville de Kisangani

Adresse : Avenue Alauwa 9 bis Plateau Boyonia à Kisangani

Heure : 10 Heures locales

Y étaient présents lors de l'opération de l'abattage et de l'incinération :

Ville de Kisangani : 2 Représentants de Service de santé, 2 Représentants du Service vétérinaire, 2 Représentants du Ministère de la Famille et Genre

AFPD : 2 Représentants de l' Association des Femmes Pour le Développement

Suivant les rapports des experts de l'OMS, avec **le retour des pluies, il y a beaucoup de risque qu'il puisse y avoir une grande explosion de cas de choléra dans les villes comme Kinshasa et de Kisangani reliées par le fleuve Congo, qui en est un grand vecteur.**

Selon les responsables de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'épidémie se produit quand « des populations fragilisées par la malnutrition, des conditions sanitaires précaires ou un accès limité à l'eau potable, entrent en contact avec les germes du choléra ». La contamination est d'autant plus risquée que les cours d'eau congolais sont régulièrement utilisés pour boire, cuisiner et faire ses besoins. Face à cet état de fait, Luis Encinas déplore le manque de financement de la part des autorités dans la couverture des besoins sanitaires. Des mesures de prévention ont donc été arrêtées par les autorités de la ville.

2. Préambule

L'An deux milles onze, le lundi, trente-unième jour du mois d'Octobre, nous, Représentants du Ministère de la Santé, Bureau de Coordination des Services Vétérinaires, Ministère de la Famille et Genre d'une part, et les Représentants de l'Association AFPD (Association des Femmes Pour le Développement), avons assisté à l'abattage et à l'incinération des bêtes examinés et déclarés impropres à la consommation appartenant à l'AFPD.

3. Causes de l'abattage et de l'incinération

Une épidémie de Cholera a été déclarée en RDCongo. Et, la ville de Kisangani a été touchée. L'épidémie de choléra en République démocratique du Congo qui avait commencé en mars 2011 dernier à Kisangani (nord-est) a dépassé la barre des 5.000 cas, dont 296 mortels, selon les Nations unies. La maladie s'est propagée à l'ouest du pays, le long du fleuve Congo, jusqu'à Kinshasa.

Dans l'enceinte de l'AFPD, où il y a des activités d'exploitation des animaux et l'existence d'un centre où les enfants vivent, le risque de contamination rapide à la suite de mouvements des animaux au contact de l'eau est grande, surtout en ces moments de saisons des pluies. Par ailleurs, l'infection a été déclarée chez trois enfants vivant dans la même enceinte. Parmi les enfants touchés, il y a la fille Jeanne Katchunga (10 ans), Bernard Balaka (11 ans), et Joel Sumbu (11 ans). Qui pis est, la fille Jeanne Katchunga en est morte le dimanche 23.10.2011. Les deux autres enfants Bernard et Joel sont encore malades et hospitalisés aux cliniques. L'état de santé de Bernard reste inquiétant. Par contre, l'état de Joel est stationnaire.

4. Mesures prises et buts poursuivis

Eviter la propagation éventuelle rapide de l'épidémie de Cholera là où elle est déjà déclarée, notamment dans la ville de Kisangani et dans l'enceinte de l'AFPD. En foi de quoi, nous dressons ce PV officiel d'abattage et d'incinération des animaux déclarés y exploités dans ladite enceinte et qui sont, par conséquent devenus impropres à la consommation. Pour cela, l'enceinte devra donc être évacuée pendant 3 semaines, à dater du 25.10.2011 et tous les objets et habits supposés avoir été utilisés par les enfants victimes devront être détruits. Le service d'hygiène nettoiera toute la maison avec des produits appropriés. Ces mesures sont prises pour garantir les bonnes conditions de santé et d'exploitation des activités sociales, après le constat d'une infection.

5. Les animaux abattus

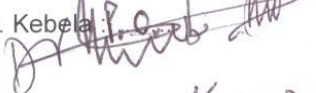

5 Porcs, dont 2 femelles et 3 mâles ; 7 chèvres, 30 lapins, 10 poules, 10 canards.

6. Les objets détruits :

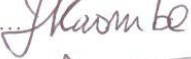
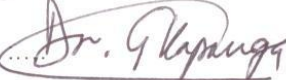
Les habits et les jouets de l'enfant décédé (Jeanne) et ceux déclarés malades (Bernard, Joel).

Ainsi fait à Kisangani, le 31. 10. 2011

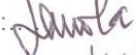
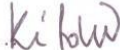
Représentants du Ministère de santé

1. Dr. Kebele 
2. Delmond Kyanza : 

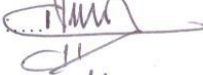
Représentants Service vétérinaire

1. Joseph Kaombe : 
2. Dr. Gaston Kapanga : 

Représentants Ministère de la Famille et Genre

1. André Loola : 
2. Jean Nganga Kito : 

Représentants de l'Association des Femmes Pour le Développement

1. Joséphine Fundi : 
2. Monique Mangala : 